

# Chômage, précarité, exclusion sociale et licenciements

## ORGANISONS LA RESISTANCE ET LA SOLIDARITE !



Comme chaque année, à quelques semaines de Noël, il s'agira donc de **redire l'urgence de la situation pour les millions de chômeurs et chômeuses**. Mais plus largement, c'est la situation des **8 millions de personnes qui vivent en France sous le seuil de pauvreté** qui est alarmante et scandaleuse dans un pays aussi riche que le nôtre. **Tandis que les actionnaires et le patronat s'engraissent sur notre dos ! Reprenons ce qu'ils nous ont volé !**

## LA PRECARITE ET LES LICENCIEMENTS : TOUT LE MONDE TRINQUE !

Ce sont comme toujours **les travailleur-euses qui paient les pots cassés de cette terrible logique** qui place les intérêts financiers de quelques un-es au-dessus de l'intérêt de ceux et celles qui produisent.

**Notre département n'est pas en reste en matière de misère sociale** : avec un taux de chômage de plus de 15% (un des taux les plus élevés de l'hexagone) et des quartiers populaires à Nîmes ou à la Grande-Combe, par exemple, où le chômage des moins de 25 ans atteint les 54%. Selon les derniers chiffres de l'INSEE, **30% de la population nîmoise et alésienne vit sous le seuil de pauvreté**.

**En France**, nombre d'entreprises (Fralib, ArcelorMittal, Alcatel, PSA-Peugeot, Ford, GOODYEAR etc...) ont déjà fermé certains

sites de production et ont licencié en masse leurs salarié-es (comme à Air France) alors que ces entreprises sont viables (en partie grâce aux aides de l'État), voire font des bénéfices éhontés **qu'elles reversent en dividendes à leurs actionnaires**.

**Ce n'est qu'un début !** A l'heure où le gouvernement multiplie les attaques comme avec l'ANI (en 2013 remettant en cause le droit collectif des salarié-es), le CICE, la Loi Macron et la loi « travail » qui enfonce le clou en réduisant en poussière le code du travail.

## LA CHASSE AUX PAUVRES EST OUVERTE !

*La convention de l'assurance chômage signée en mars 2014, a été une fois de plus l'occasion pour le gouvernement PS-MEDEF de rogner encore un peu plus sur nos acquis sociaux.*

**Cette convention toujours en vigueur prévoit le rallongement du délai de carence**. Dans le cadre d'une rupture de contrat de travail, le délai avant que le salarié puisse toucher ses premières indemnités, passe de 75 jours maximum à 180 jours avec la nouvelle convention !



**Les « droits rechargeables » des chômeur-euses.** Prévus par l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013, cette « nouveauté » est une énorme escroquerie, malgré les efforts des signataires de l'accord pour le présenter sous un aspect séduisant, mettant notamment en avant le rallongement de la période d'indemnisation.

**Observons ce qui se passe en vérité :** un-e salarié-e vient de perdre son emploi. Ses droits à l'indemnisation sont donc calculés par rapport à cette dernière période de travail. Avant la fin de sa période d'indemnisation, il-elle reprend une activité en CDD. L'indemnité est suspendue pendant ce contrat. À la fin de ce CDD, l'indemnité est reprise au même taux qu'avant, c'est-à-dire calculée sur l'ancienne activité, même si le CDD plus récent était plus avantageux en terme de salaire.

Les droits ouverts avec ce CDD sont « collés » à la fin de la première période d'indemnisation, une fois que les premiers droits sont écoulés. À la condition que l'ensemble des contrats effectués atteigne au moins 150 heures.

Le Medef est content : **le-la précaire privé-e d'emploi, dans l'angoisse de la fin de droit, va être amené-e à accepter n'importe quel contrat pour tenter de « recharger » ses droits,** à des taux variables. C'est une véritable régression ! Un bon moyen de pression, **et de faire culpabiliser encore un peu plus les chomeur-euses.** Jusqu'à maintenant, les allocations se recalculaient lors des renouvellements de droits, **en fonction de la période d'indemnisation la plus avantageuse !**

**CE N'EST PAS TOUT !** après le contrôle renforcé, le rallongement des différés et l'obligation de gérer son dossier par internet, **la loi El khomri enfonce le clou avec l'article 52.** Celui-ci permet donc à Pôle Emploi de récupérer les « trop-perçus » arbitrairement sans concertation avec le-la chômeur-euse ce par acte d'huissier. Cela obligera donc le-la chomeur-euse à saisir le tribunal pour contester, en payant un avocat et sous 15 jours. Cette disposition (qui était prévue sur l'UNEDIC 20014) avait été pourtant annulée par le conseil d'Etat en octobre 2015.

## **UNE MENACE POUR TOU-TES LES TRAVAILLEUR-EUSES Parents licenciés, jeunes précarisé-es, ça ne peut plus durer !**

Beaucoup de gens s'accordent sur le fait que les jeunes, seront la première génération à connaître un niveau de vie inférieur par rapport à celui de leurs parents, et ce depuis 1945. Pour un-e jeune, trouver un CDI relève d'un parcours du combattant. Pour ceux et celles qui sont peu ou pas diplômé-es, c'est pire : 44,3% étaient au chômage en 2008-2009. **De plus en plus d'emplois qui leur sont proposés sont précaires.**

En pleine crise sociale et économique, **la jeunesse tend à devenir synonyme de pauvreté, de précarité et d'exclusion sociale** (d'ailleurs, l'accompagnement social des jeunes est en péril au sein des missions locales, puisque le Département du Gard a fait un choix politique de cesser son financement aux missions locales. Les jeunes en détresses, le resteront). Beaucoup d'étudiant-es travaillent et vont aux Restos du Cœur, parce que leurs parents n'ont plus les moyens de les aider, que les coûts de scolarité et les loyers augmentent sans cesse.

### **DANS LE PRIVE**

**Commençons par l'industrie du bâtiment:** recours au travail non déclaré, embauche de sans-papiers pour abaisser le coût du travail, mépris des règles de sécurité se traduisant par des accidents du travail.

**Dans le secteur du nettoyage :** En sous-traitant les activités, le patronat a trouvé une arme redoutable permettant de niveler

les conditions salariales par le bas et de diviser les salarié-es exerçant pourtant sur le même lieu de travail. Les temps partiels imposés sur des horaires éclatés entre l'aube et le crépuscule sont la norme. Les femmes étant les premières concernées!

**N'oublions pas le secteur des transports et de la logistique.** Le recours à l'intérim est désormais la norme. Pour obtenir un CDI, le parcours du combattant peut durer

plusieurs années. Les missions plus ou moins longues s'enchaînent, la promesse de l'emploi durable agitée telle une carotte destinée à augmenter la productivité. Mais lorsque l'activité économique ralentit, ces travailleur-euses précaires sont les premières sacrifiées... retour à la case pôle emploi.

**Même chose dans l'hôtellerie,** la restauration, la grande distribution, etc, etc... heures supplémentaires non payées, CDD illégaux : le patronat agit en toute impunité, avec la complicité des gouvernements successifs.

**Le statut d' « auto-entrepreneur » un rêve pour le MEDEF !** De plus en plus de personnes sont poussées vers celui-ci. Présenté comme une « alternative », il est une anarque, car les personnes ne bénéficient d'aucune protection sociale !

### DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**L'Etat et les collectivités territoriales sont aujourd'hui le premier employeur de personnels précaires ;** temps partiel imposé, emplois aidés-CAE, vacations, recours aux CDD se multiplient. **On estime à près d'un million le contingent de précaires au sein de la fonction publique.** Pour l'Etat et les administrations,

### POUR LES SANS-PAPIER, LA GALERE S'AGGRAVE

Le rétrécissement du droit au séjour est parfaitement lisible dans les politiques migratoires mises en places par les différents gouvernements, dont le discours assumé du « chiffre » en matière de reconduites à la frontière a marginalisé la revendication de régularisation de tous et toutes les sans-papiers. Ce durcissement va de pair avec une restructuration de l'appareil économique, de premier-es sacrifiées, les immigré-es deviennent rapidement les premier-es précaires à pâtir. De là découlent des politiques utilitaristes visant à filtrer et donc à diviser les travailleur-euses immigré-es entre eux-elles : d'un côté les « bons » (intellectuels, médecins etc...) de l'autre les « mauvais ». Contrairement à ce que pense l'opinion publique, le nombre de permis de séjour est en baisse constante. **La solidarité est plus que tout nécessaire afin de soulager ceux et celles que la précarité et le racisme touchent le plus.**

### UNE DES CONSEQUENCES DE LA PRECARITE : La perte du logement

Quand on est mal payé-e, ou qu'on est sans emploi, on est aussi mal logé-e, souvent. Ou en danger d'expulsion. Pourtant, vivre dans un logement insalubre n'est pas un choix. Etre expulsé-e, non plus. Il peut arriver à chacun-e d'entre nous de voir ses revenus diminuer fortement et durablement, de vivre un accident du travail ou une longue maladie, et en quelques mois, les procédures s'enclenchent. Et la mauvaise connaissance de nos droits **empêche souvent de bien se défendre ou d'obtenir des délais.** Déjà que le chômage n'aide pas à

ces postes ne sont pas destinés à être pérennisés. Concrètement le recours aux emplois précaires et aidés **aboutit par définition à une impasse professionnelle pour les agents concernés** : revenus aléatoires et inférieurs à la norme du privé comme du public, non-reconnaissance de l'expérience, de la technicité de l'emploi, perspective d'avancement inexistante, insécurité de l'emploi et retour à la case chômage pour beaucoup d'entre eux-elles après quelques mois de bons et loyaux services !

**Ce qui ne représente pour l'Etat qu'une variable d'ajustement a un coût humain** : les personnels non-titulaires (en majorité des femmes 60%) souffrent d'insécurité économique, sociale et personnelle, et sont les jouets de la flexibilité.

Ces emplois occupés par des précaires **sont en réalité indispensables au fonctionnement des services** dans lesquels ils interviennent. Il est illusoire de penser que si la population française augmente constamment, ses besoins en termes de service public vont en s'amenuisant, la situation dramatique des hôpitaux et de l'école en témoignent.



trouver des logements décents, les propriétaires demandant beaucoup de justificatifs, de cautions... Pourtant, à Nîmes, plus 7500 logements sont inoccupés. **Vivre sous un toit ne doit pas être un luxe.** Nous devrions empêcher les expulsions, comme en Espagne, au Portugal, en Grèce : nous pourrions apprendre à nous défendre ensemble, et éviter que des familles soient jetées à la rue ! **Dénonçons les spéculateurs. Un toit c'est un droit !**

## POLE EMPLOI : LE CONTROLE SOCIAL S'ACCELERE

Chaque année, Pôle Emploi procède à près de 500 000 radiations. Lorsque le couperet tombe l'allocation chômage est suspendue pour une durée de 2 mois. Durant cette période, le "sans emploi n°147852 P" radié-e pour s'être présenté 7 mn en retard à son RDV devra se démerder pour continuer à vivre, se loger, s'alimenter, payer ses factures et ne parlons même pas de



l'accès aux loisirs. **Les agents Pôle emploi croulent sous la gestion de "portefeuilles" d'environ 200 chômeur-euses en moyenne, sans pour autant disposer de moyens nécessaires pour accomplir à bien leurs missions.** Depuis la fusion Anpe-Assedic, l'externalisation du suivi s'est généralisée et des entreprises privées délivrent **des formations et atelier bidons** (Activ'emploi, activ'projet), **des suivis trop souvent sans résultats -si ce n'est contrôler les sans-emplois-et s'engraissent sur notre dos,** avec l'argent du service de moins en moins public. **La privatisation et les logiques de libéralisation rampantes du service public de l'emploi**

**progressent.** Pour maintenir un semblant de service, et trouver de nouvelles armes de flicages, Police Emploi vient de nous sortir un nouveau plan stratégique avec par exemple la création d'équipes de contrôleurs pouvant aller jusqu'à **contrôler un-e demandeur-euse d'emploi chez lui et même tracer ses connexions internet !**

**Pour résister, nous devons nous regrouper.** Nous devons mener une action collective contre le contrôle social des chômeur-euses en proposant un cadre d'informations juridiques et d'actions collectives pour « stopper les radiations » du Pôle Emploi. Qu'est-ce qu'on y gagne ? Beaucoup de bons moments et du contrôle social en moins !

## MOBILISONS-NOUS !

**MANIFESTATION LE 03/12/2016 RDV à 14h00 Place Jean Robert (hôtel des impôts)**

**PARCE QUE TOUT LE MONDE EST CONCERNE-E PAR LES LICENCIEMENTS, LA PRECARITE ET LE CHOMAGE, AGISSONS COLLECTIVEMENT ET DANS L'UNITE POUR LA DEFENSE DE NOS INTERETS. ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE ENTENDRE NOS VOIX ET REVENDIQUER :**

- L'accès à un logement décent sans condition de ressources.
- Une augmentation significative des salaires
- L'arrêt immédiat des sanctions-radiations des chômeur-euses .
- un accès aux indemnités de chômage sans condition (même en cas de démission) et avec un taux de remplacement à 100 % du meilleur salaire ;
- L'arrêt de l'insupportable stigmatisation dont sont victimes les chomeur-euses
- réduction du travail: travaillons toutes et tous moins et autrement;
- Retour à la gratuité des transports pour les précaires
- L'accès libre à la formation pour tous et toutes et sans conditions
- La régularisation de tous les sans-papiers.

**L'APPEL DE :** CNT 30, SOLIDAIRES 30, UL CGT Nîmes, CGA 30, NPA 30, JC nîmes, Nuit debout nîmes, CFAM, AL 30.